



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 FÉVRIER 2021

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi premier (1^{er}) jour du mois de février deux mille vingt-et-un à 19h30, par visioconférence, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et en vertu du décret ministériel numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Isabelle Laurent, conseillère # 3
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Josée Lamothe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
4. Correspondance
5. Appui à l'UMQ pour la lutte à l'intimidation envers les élus municipaux
6. Première période de questions
7. VOIRIE MUNICIPALE :
 - 7.1 Autorisation de travaux d'éclairage de rue par Hydro-Québec
 - 7.2 Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales DOSSIER n°2020-46095-16-0186
8. URBANISME
 - 8.1 Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
9. RÈGLEMENT ET POLITIQUE
 - 9.1 ADOPTION du règlement de délégation de pouvoir 2021
10. TRÉSORERIE
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Correction du transfert d'un montant du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues au surplus affecté pour le garage
 - 10.3 Listes des personnes endettées pour taxes en date du 1 février 2021
 - 10.4 Envoi des comptes de taxes municipales 2021
11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
 - 11.1 Adoption du rapport annuel 2020 / An 4 – Schéma RÉVISÉ de couverture de risques en sécurité incendie

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

12. Deuxième période de questions
 13. AFFAIRES DIVERSES
 - 13.1 Paysages en série
 - 13.2 Déploiement fibre optique
 - 13.3 Sensibilisation de la population aux dangers du cannabis
 - 13.4 Promotion touristique liée au projet du service routier de transit de l'auto-route 35 à Saint-Armand
 14. Clôture (ajournement) de la session ordinaire.
-

1. **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2021.02021

2. **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 1 février 2021 soit approuvé en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

2021.02022

3. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

2021.02023

5. **APPUI À L'UMQ POUR LA LUTTE À L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu(e)s et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu(e)s municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu(e)s et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge s'engage à accompagner les élu(e)s et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. VOIRIE MUNICIPALE

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

2021.02024

7.1 Autorisation de travaux d'éclairage de rue par Hydro-Québec

ATTENDU QUE le conseil désire faire installer trois nouveaux luminaires aux intersections suivantes :

- a) Rang de l'Église Nord et chemin Durocher
- b) Rang de l'Église Nord et Montée Steel Murphy
- c) Rang de l'Église Sud et chemin Galipeau

ATTENDU que ces travaux requièrent les services d'Hydro-Québec, entre autres, pour prolonger le réseau et amener le courant sur le rang de l'Église Nord;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement à Hydro-Québec pour les travaux nécessaires.

ADOPTÉE
Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

2021.02025

7.2 Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales DOSSIER n°2020-46095-16-0186

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 237 333 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

8 URBANISME

8.1 Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

9. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

2021.02026

9.1 ADOPTION du règlement de délégation de pouvoir 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le règlement portant le numéro 299.012021 sur la délégation de compétence 2021.

ADOPTÉE

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

10. TRÉSORERIE

2021.02027

10.1 Comptes à payer

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

2021.02028

10.2 Correction du transfert d'un montant du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues au surplus affecté pour le garage

ATTENDU QUE la résolution numéro 2020.12265 contient une erreur;

ATTENDU QUE le coût initial du camion 10 roues (incluant 50% de la TVQ) s'élevait à 277 033.45\$ et que la dette s'est réellement élevée à 275 000.00\$;

ATTENDU QUE seulement un montant de 2 033.45\$ du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues a servi à cette fin;

ATTENDU QUE le solde de 30 294.55\$ du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues ne sera pas utilisé et devient disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le transfert de 30 294.55\$ (au lieu de 2 067.45\$ telle qu'inscrit dans la résolution numéro 220.12265) du surplus affecté à l'achat du camion 10 roues vers le surplus affecté au garage;

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

2021.02029

10.3 Listes des personnes endettées pour taxes en date du 1 février 2021

CONSIDÉRANT la liste des contribuables endettés envers la Municipalité déposée au conseil municipal, en date du 1 février, pour un total de vingt-sept (27) propriétés ;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte la liste officielle des contribuables endettés envers la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, pour un total de vingt-sept (27) propriétés.

ADOPTÉE

2021.02030

10.4 Envoi des comptes de taxes municipales 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE ce conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à l'envoi des comptes de taxes municipales de l'année 2021 avant la date limite du 28 février 2021, conformément aux taux, tarifs et conditions énumérés au règlement 309.012021.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

2021.02031

11.1 **Adoption du rapport annuel 2020 / An 4 – Schéma RÉVISÉ de couverture de risques en sécurité incendie**

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel à été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que le rapport annuel 2020 / An 4 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité St-Ignace-de-Stanbridge;

ATTENDU que la municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2020 / An 4;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge adopte le rapport d'activités annuel 2020 / An 4 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. AFFAIRES DIVERSES

13.1 **Paysage en série**

On a demandé le prêt de la banderole *Le piémont des Appalaches* pour la St-Jean-Baptiste. On invite les gens à voir l'Atlas des paysages de Brome-Missisquoi et la série web. Les liens se trouvent sur notre site internet.

13.2 **Déploiement fibre optique**

Les travaux avancent bien. Selon les dernières informations obtenues, 26 résidences restaient à être branchées. Selon le calendrier de déploiement du 18 janvier dernier, 267 portes étaient desservies soit 91% du territoire, 100% des permis étaient obtenus et 92% du réseau était construit. La mairesse et le personnel de la Municipalité continue de suivre le dossier de près pour que les citoyens soient tous desservis le plus rapidement possible.

13.3 **Sensibilisation de la population aux dangers du cannabis**

En mars 2019, le ministère des Affaires municipales a versé un montant d'aide financière dans le cadre de la légalisation du cannabis. Une somme de 1 392\$ (reçue en 2019) a été allouée et doit être utilisée avant le 30 juin 2021 (date limite qui a été repoussée en mai 2020 à cause la pandémie COVID-19). Afin de faire de la sensibilisation et de la prévention sur l'usage du cannabis, une offre de service a été demandée à Madame Annie Préfontaine.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

13.4 Promotion touristique liée au projet du service routier de transit de l'autoroute 35 à Saint-Armand

Plusieurs municipalités, dont St-Ignace-de-Stanbridge, ont voté des résolutions pour appuyer le projet de construction d'un service routier de transit de l'autoroute 35 à Saint-Armand et demander d'y retrouver un espace de promotion touristique. La MRC qui est également favorable à ce projet invite les municipalités intéressées à amorcer des discussions avec elle, le CLD et les autres intervenants clés en tourisme en vue d'établir un espace pour la promotion touristique, de discuter de la dynamique de la promotion touristique au Québec et des infrastructures qui y sont associées, d'évaluer les possibilités de subventions et prévoir les prochaines étapes. Les municipalités pourront aussi compter sur l'appui et collaboration du CLD.

2021.02032

14. CLÔTURE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Marie-Josée Lamothe
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse